

PRESENTATION DES ENJEUX DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE PAR TERRITOIRE : PAYS DU PERCHE

A. Les éléments de la Trame Verte et Bleue : description

✎ Bois de la Ventrouze

Au nord de ce boisement se trouvent les **Étangs de Rudelande et Fortibert** (ZNIEFF1). Ces étangs en cascade entourés de bois tourbeux hébergent des espèces végétales remarquables comme la Damasonie étoilée ou le Fluteau nageant, espèces protégées. Concernant la faune, la présence de Pic épeichette ou de Mésange boréale ajoute à l'intérêt écologique du site.

✎ Bois de Voré ; Forêt de Saussay

Ces boisements appartiennent à ce que l'on nomme l'arc des collines du haut Perche. Ils représentent les deux entités les plus méridionales. Ils accueillent les sources de plusieurs affluents de la Corbionne ou de l'Huisne, le Boiscorde au sud notamment.

Ces massifs dominés par les feuillus matérialisent des réservoirs de biodiversité et des éléments de continuités écologiques majeurs du Pays, en lien avec les autres massifs du haut Perche plus au nord. Il accueille les **tourbières des minières et Vauperdu** (ZNIEFF1). Ce site est constitué de deux tourbières en pente qui présentent une flore intéressante parmi laquelle plusieurs espèces bénéficient d'une protection régionale ou nationale. Citons le Rossolis à feuilles rondes, la Scirpe pauciflore ou encore l'Osmonde royale.

✎ Bois et bocage de Bellême

Le bocage traditionnel a ici cédé la place à des champs ouverts, et l'arrachage des pommiers autrefois denses a unifié ce paysage où les prairies permanentes et les bois ne sont plus présents que par tâches restreintes. Plusieurs cours d'eau y trouvent leurs sources, notamment l'Erre et la Rozière et leurs affluents. Ce secteur fragilise la continuité relativement ténue qui s'articule d'est en ouest, du complexe des bois ouest de Marcilly vers la vallée de l'Huisne.

✎ Bois et bocage de St-Germain-de-Martigny

Localisé au nord-ouest du territoire entre le haut bassin de la Sarthe et l'Hoëne, ce petit complexe de bois-bocage abrite les sources de plusieurs de leurs affluents. De plus il matérialise un espace relais entre les forêts et étangs de la Trappe et les bois et bocages à l'ouest en direction de Sées.

✎ Bois et coteaux de la Jambette

Au sud des zones humides de Mâle, ce secteur permet de matérialiser un relais boisé en direction du sud en lisière de la campagne ouverte de Céton.

✎ Bois et étangs de Charencey

Ce secteur boisé abrite plusieurs habitats d'intérêt communautaire, comme les hêtraies acidiphiles à sous-bois à Houx ou des chênaies à molinie. De plus les **étangs du Haut-Plain et du Belloy** (ZNIEFF1) hébergent une faune et une flore très diversifiées grâce à la présence de milieux différents contigus. La lande tourbeuse présente les espèces les plus rares tels que la Lobélie brûlante et le Millepertuis des marais.

✎ Bois et zones humides de Margon

Localisé au nord de Nogent le Rotrou, ce secteur accueille les bois de Condean, de la Galaizière et de Maurissure qui bordent la vallée de l'Huisne. La vallée est ici occupée en majeure partie par des prairies permanentes. Ces boisements matérialisent un relais sud aux forêts du haut Perche et un relais est vers les bois de Thiron et de Blainville.

✎ Complexe boisé de l'Hermitière

A l'est de la Coudre, ce complexe boisé matérialise un autre relais boisé et bocager le long de la bordure sud-ouest du territoire. Il accueille notamment plusieurs bois sur collines comme les bois de la Billette ou du Tertre.

✎ Complexe des bois ouest de Marcilly

A l'extrême sud-ouest du Perche, ce complexe boisé et bocager matérialise un relais à l'ouest de la vallée de la Môme. De plus, il abrite la **vallée du Moire** (ZNIEFF1). Ses versants encaissés sans fond plat sont bordés de prairies et boisements. Les groupements végétaux humides sont ici les plus intéressants. L'avifaune y est diversifiée, notamment les passereaux forestiers.

La zone humide de bas-fonds qui borde la Môme à l'est du bois de Lonné représente un pôle de zones humide d'intérêt pour les continuités du secteur.

✎ Complexe de zones humides et prairies de Pervençères

Ce complexe de zones humides prairiales, de haies et de bois représente un espace d'intérêt pour les continuités écologiques du secteur, notamment boisées puisqu'il permet un relais vers la forêt

de Perseigne à l'ouest. Il abrite les sources de plusieurs cours d'eau affluents de l'Huisne, de la Pervenche ou de l'Erine, classés en réservoirs de biodiversité.

L'**étang et prairies de la Fossardière** (ZNIEFF1) y sont localisés. Cet espace est composé d'un étang enclavé dans des prairies humides naturelles parcourues de fossés riches en espèces végétales. La diversité floristique y est remarquable, notamment en espèces d'orchidées.

✂ Campagne de Céton

Localisée à l'extrême sud du territoire, ce secteur majoritairement dédié aux grandes cultures ouvertes accueille quelques patchs de boisements en continuité à l'est. Les vergers ont presque disparu et les haies selon les lignes de plus grandes pentes dominant. La Maroisse présente une continuité de zones humides très faible, qui limite les échanges avec les zones humides de Mâle.

✂ Campagne de Coulonges-les-Sablons

Localisé à l'est de la Corbionne, ce secteur de cultures ouvertes fragilise nettement les continuités écologiques, notamment celles qui pourraient être liées à la Donnette au nord en direction de la forêt domaniale de Thécot, ou aux bois de Margon au sud, ainsi que vers la forêt domaniale de Champrond et le Domaine de Landry à l'est du département.

✂ Campagne de Dancé

Localisé autour des cours d'eau de la Chèvre et de l'Erre, ce secteur de campagne ouverte a subi les mêmes évolutions que la campagne de Bellême plus au nord. Il matérialise un secteur de fragilité assez vaste au sud, limitant les échanges entre les forêts du haut Perche et les complexes boisés de Marcilly au sud-ouest du territoire.

✂ Campagne de Mortagne

Secteur de grandes cultures localisé autour du cours d'eau la Chippe, les boisements et haies y sont peu denses. Quelques patchs de prairies permanentes occupent encore le paysage. Cet espace crée une fragilité entre les vastes entités boisées de l'est et l'axe matérialisé par le bassin de l'Huisne. Une fine continuité s'organise entre le complexe de la Pervençhère à l'est et la forêt de Réno-Valdieu à l'est en passant par le sud de Mortagne au Perche.

✂ Coteaux calcaires nord de Mortagne

Cet ensemble de coteaux calcaires secs plus ou moins pentus abrite un grand nombre de réservoirs de biodiversité de milieux ouverts : les **coteaux de la Minotière, de Bellevue, de Montméan, de la**

Hectière notamment (ZNIEFF1). Ce complexe représente un des 2 grands pôles de coteaux calcaires du Pays avec celui localisé à l'ouest de Bellême.

Ces sites abritent une diversité et une richesse floristique remarquables à l'échelle régionale. On y note une diversité d'orchidées importante, ainsi que plusieurs espèces protégées comme la Gentiane amère. Les pelouses hébergent aussi des cortèges entomologiques d'intérêt, notamment pour le groupe des papillons.

De plus, ce secteur abrite les sources de plusieurs affluents d'intérêt de l'Huisne ou de l'Erine.

✂ Coteaux calcaires ouest de Bellême

Autre pôle de coteaux calcaires du Perche, ce secteur abrite plusieurs réservoirs de biodiversité de milieux ouverts : **Coteau de la cuesta de Vaunoise, pelouses de Cone Bergère, Talus du Chêne Vert, Carrière et coteau de la Bigotière** (ZNIEFF1). Cet ensemble de pelouses sur calcaire, parfois partiellement boisées, présente une diversité floristique remarquable, avec notamment de nombreuses espèces d'orchidées assez rares dans la région. Les reptiles et l'entomofaune sont également bien présents. On note la présence de papillons rares comme l'Argus bleu nacré ou l'Azuré des Cytises. Leurs isolements ne semblent pas impacter leur qualité environnementale pour l'instant.

✂ Etangs de Marchainville

Complexe de plans d'eau en milieu boisé qui appartiennent aux forêts du haut Perche, ces deux étangs appartiennent chacun à 2 bassins différents malgré leur proximité : le bassin de la Seine et le bassin de la Loire. Ils abritent une grande diversité d'espèces végétales rares liées aux zones humides et aux bordures d'étangs exondées. Les vastes roselières abritent des espèces d'oiseaux variées et d'intérêt : anatidés, passereaux des zones humides...

✂ Forêt de Bellême, bois Dambrai et de Subelaine

Vaste alignement forestier de la moitié ouest du territoire, il appartient au complexe nommé forêts du Perche occidental qui comprend la forêt de Réno-Valdieu dont ils sont isolés par la vallée de l'Huisne. La variété et la qualité des habitats sont à l'origine d'une diversité biologique remarquable. De nombreuses espèces végétales rares et menacées y trouvent refuge (Isopyre faux pigamon, Potamot nouveau, Parnassie des marais...), et on dénombre 24 espèces de fougères. L'avifaune forestière y est très riche, avec 6 espèces de Pics par exemple. La grande faune y est aussi bien représentée avec la présence de Cerf élaphe notamment.

La forêt de Bellême accueille les sources de réservoirs de biodiversité de cours d'eau, notamment le **Chêne Galon et ses affluents**.

✂ Forêt de Réno-Valdieu

En continuité du complexe précédent, mais de l'autre côté de la vallée de l'Huisne, cette forêt est isolée des forêts du haut Perche par la vallée de la Commeauche et la Jambée à l'est, et par la Vilette à l'ouest.

Ce massif est remarquable par ses peuplements de chênes (60%) et hêtres (20%) reconnus internationalement, les versants étant enrésinés. L'intérêt écologique majeur du site repose sur les étangs et zones humides du nord qui accueillent nombre d'espèces végétales rares. L'avifaune forestière y est riche et diversifiée (Autour des palombes, Pics...). A noter la qualité des eaux de sources qui donnent naissance à des ruisseaux reconnus pour leur accueil de populations de Truites fario.

✂ Forêts et étangs de Longny

Boisement appartenant aux forêts du haut Perche, ce complexe présente un intérêt écologique particulier au travers des étangs qui y sont localisés. Plusieurs sont classés en réservoirs de biodiversité de zones humides : **étang des personnes, étangs du centre de la forêt de Longny, queue de l'étang de Vaugelé** (ENS61, ZNIEFF1). L'intérêt écologique de ces sites résulte de la juxtaposition d'un milieu forestier et d'étangs aux rives tourbeuses ou palustres. Outre la présence d'une flore diversifiée, plusieurs taxons faunistiques patrimoniaux y sont observés, notamment d'amphibiens (Triton ponctué par exemple) ou d'oiseaux. En effet, ces étangs, et notamment ceux du centre de la forêt, accueillent de gros effectifs d'oiseaux d'eau hivernants, avec pas moins du tiers des effectifs départementaux recensés.

A l'ouest, le **coteau de la Bandonnière** (ZNIEFF1, ENS61, CEN) et ses pelouses sèches permettent de constituer un terrain favorable pour l'accueil d'une flore caractéristique dont de nombreuses orchidées comme l'Orchis grenouille.

Au nord-ouest, le **Bois de Moulicent** (ZNIEFF1) à caractère tourbeux et riche en bois mort présente une diversité biologique très intéressante avec certaines espèces rares dans la région comme l'Hespérie de la passe-rose, la Dorine à feuilles alternes ou encore la Mésange boréale.

✂ Forêts et étangs du Perche et de la Trappe

Ces deux forêts domaniales du haut Perche forment un massif de plus de 4000 hectares (ZNIEFF 1 : forêt domaniale du Perche et de la Trappe – étang de Conturbie, étang de Rudelande et de Fortibert). Il s'agit principalement d'une chênaie oligotrophe parsemée d'étangs et de milieux tourbeux. L'intérêt écologique majeur de cet espace réside dans ses vallées et dépressions humides qui accueillent une flore riche et diversifiée. Ainsi 17 espèces végétales protégées ont été recensées, principalement des espèces liées aux milieux aquatiques ou humides. La faune y est représentée par

un grand nombre et une grande diversité d'espèces : 365 insectes recensés dont 2 carabes et un orthoptère très rares, une diversité d'amphibiens remarquable et une avifaune liée aux boisements ou aux zones humides très importante. La présence de 13 espèces de chiroptères vient compléter l'intérêt écologique majeur de ces massifs.

La Réserve Naturelle Régionale de la clairière forestière de Bresollettes (RNR), classée en 2010, présente un ensemble de 780 hectares accueillant une grande variété d'espèces tant de milieux ouverts (habitats humides), avec notamment la vallée de l'Avre, que de milieux boisés.

✂ Plaine ouest de la Loupe

Enclavée entre les forêts de Senonches et de la fertié Vidame à l'est et la forêt de Longny au Perche et la vallée de Culoiseau à l'ouest, cette plaine dédiée aux grandes parcelles de cultures ouvertes abrite quelques patchs de prairies permanentes. Les continuités s'organisent de manière transversale et sont relativement ténues, limitant les échanges possibles entre ces deux complexes boisés majeurs.

✂ Plateau d'Ouche

Localisé au nord des forêts du Perche et de la Trappe, ce plateau accueille les vallées de l'Avre et de l'Iton aux pentes douces qui forment des couloirs prairiaux embocagés. Un ensemble de petits bois distincts aux formes carrées parsème le paysage dominé par les cultures ouvertes. Ces bois tissent des continuités par tâches en direction de l'est et de massifs plus conséquents comme les forêts de l'Aigle, de Bourth, le bois de St Christophe ou le bois Francs.

✂ Vallée de la Corbionne et affluents

Différents facteurs contribuent à la présence d'une faune piscicole remarquable dans ce réseau hydrographique classé en ZNIEFF1. Le débit soutenu, la variété et la qualité des habitats aquatiques et la bonne qualité de l'eau en font partie. A noter la présence d'un gastéropode inscrit à l'annexe II de la directive habitat-Faune-Flore : *Vertigo moulinsiana*. Un réservoir de biodiversité de zones humide est localisé à l'aval de la **Donette** : le **marais de la vallée de la Donette** (ZNIEFF1, ENS61). Ce site présente des milieux à tendance hygrophile, notamment une vaste mégaphorbiaie. Celle-ci recèle de grandes fougères parmi lesquelles se trouvent la Fougère des marais et l'Osmonde royale. Ce type d'habitat semble favorable aux insectes qui sont bien présents comme le Nacré de la Sanguisorbe ou le Cordulégastre annelé.

✂ Vallée de la Commeauche

La Commeauche emprunte une vallée large de 200 à 300 m à tendance tourbeuse classée en ZNIEFF1. Les communautés végétales observées sont donc inféodées à ces milieux et abritent de

nombreuses espèces végétales remarquables. Le cortège avifaunistique est riche et diversifié, notamment en espèces liées aux zones humides. De même, on y recense plusieurs espèces de papillons remarquables, dont le Thécla de l'Orme, dans son unique station du département.

✂ Vallée de la Môme

La Môme coule au sein d'un paysage contrasté. Les bois à l'ouest sont organisés en patchs denses et bocagers, tandis qu'à l'est vers le cours d'eau la Coudre, le paysage est plus ouvert. La continuité de zones humides se fait par tâches, et la ripisylve y est ténue.

Le **talus calcaire du Bois carré** se trouve à proximité (ZNIEFF1). Ce petit talus de bord de route abrite des espèces végétales d'intérêt, notamment des orchidées.

✂ Vallée de l'Huisne

L'Huisne et ses principaux affluents-frayères (Le Chêne Galon et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Huisne, l'Huisne depuis Boissy-Maugis jusqu'à la Ferté-Bernard, l'Huisne depuis Mauves-sur-Huisne jusqu'à Boissy-Maugis) (ZNIEFF1, réservoirs biologiques du SDAGE LB) représentent un vaste ensemble hydrographique qui traverse le Perche d'ouest en est. La continuité de zones humides de ce complexe est importante, notamment le long de l'Huisne.

Cet ensemble présente un peuplement piscicole très intéressant et préservé. Parmi les espèces présentes, peuvent être nommées l'Ombre commun, la Truite fario, le Chabot, la Lamproie de Planer et l'Ecrevisse à pieds blancs qui constituent toutes des espèces d'intérêt régional fort.

✂ Vallée et ruisseau de Culoiseau

Cette vallée tourbeuse classée en ZNIEFF1 accueille le ruisseau de Culoiseau, affluent de la Corbionne, qui prend sa source au sein de la forêt de Longny au Perche. Elle présente de très nombreux habitats à différents stades d'évolution, notamment une importante tourbière alcaline d'importance nationale, riche en espèces végétales rares (grassette vulgaire, fougère des marais, parnassie des marais, gentiane pneumonanthe...).

✂ Zones humides de Mâle

Ce secteur est riche en zones humides de bas-fonds, malgré les travaux d'assainissement qui ont limité l'ampleur et la durée des inondations. Les prairies humides fauchées et pâturées accueillent des groupements végétaux caractéristiques. Ce complexe apparaît isolé dans le bassin de l'Huisne où une grande partie des biotopes humides a disparu.

Le **Pré du Tertre** (ZNIEFF1) héberge plusieurs espèces végétales rares, et est un lieu privilégié d'escale pour de petits limicoles qui suivent les cours d'eau (Chevaliers guignette et culblanc notamment).

Pour en savoir plus :

Conseil Général de l'Orne : <http://www.orne.fr/environnement/espaces-naturels-sensibles>

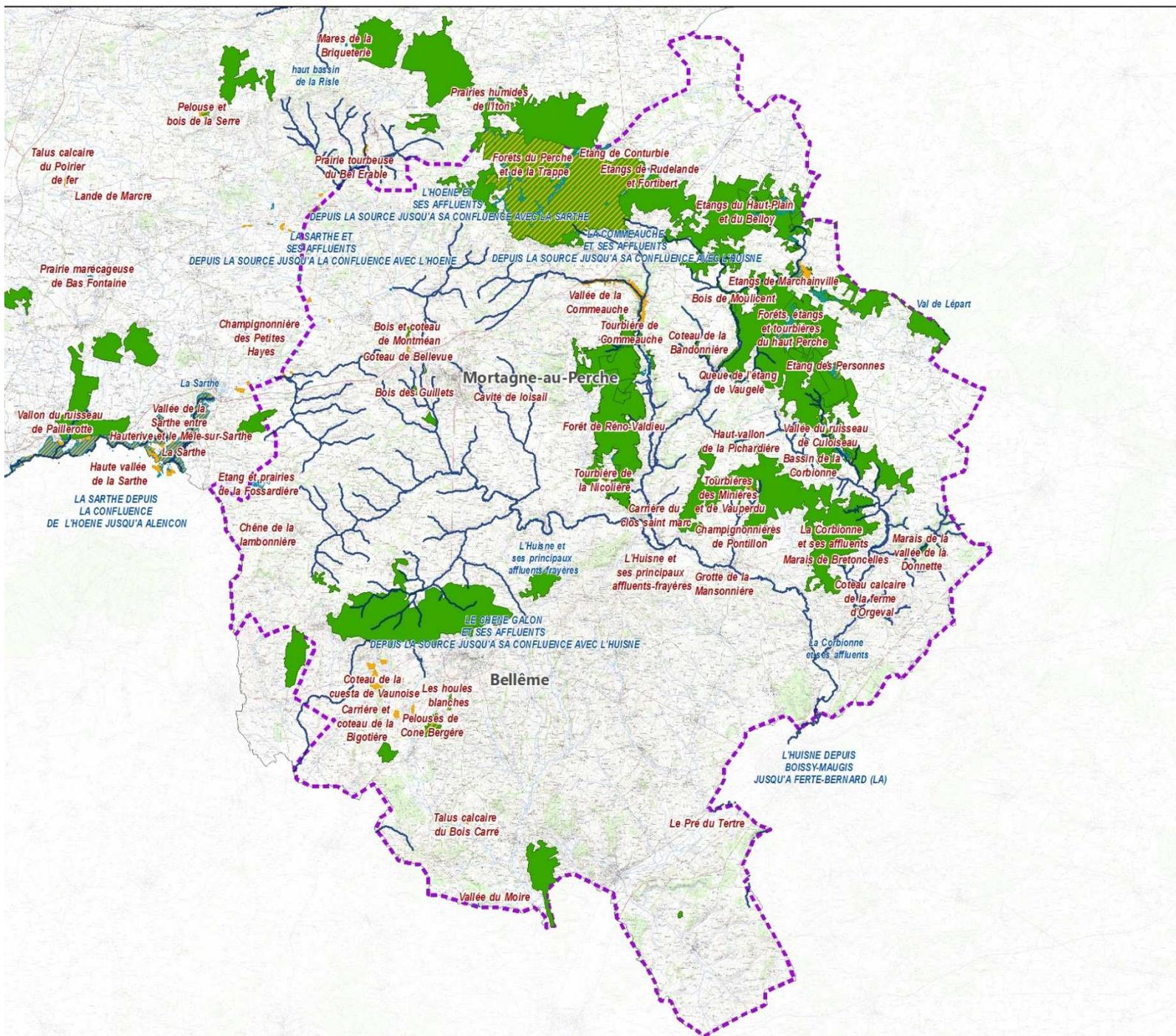
DREAL Basse-Normandie : <http://www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr/biodiversite-r302.html>

Conservatoire d'Espaces Naturels : <http://www.cfen-bassenormandie.org/actu/actu.html>

Parc Naturel Régional du Perche : <http://www.parc-naturel-perche.fr>

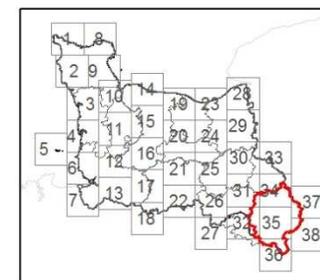
RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

 Perche Ornaïs



-  RESERVOIRS de cours d'eau
-  RESERVOIRS de zones humides
-  RESERVOIRS de milieux boisés et ouverts
-  RESERVOIRS de milieux boisés
-  RESERVOIRS de milieux ouverts
-  RESERVOIRS littoraux

-  Autres cours d'eau
-  Limite de basse mer



B. Grandes continuités du territoire

Trame verte

Le Perche abrite les plus grands complexes boisés de la région :

- les **forêts du haut Perche** (forêts du Perche et de la Trappe, forêt de Longny au Perche, Bois de Voré, forêt de Saussay) bien délimitées à l'ouest par les vallées de la Commeauche et de la Jambée ;
- les **forêts du Perche occidental** (forêt de Bellême, bois Dambrai et bois de Subelaine isolés de la forêt de Réno-Valdieu par la vallée de l'Huisne).

De nombreux complexes boisés **plus compacts et restreints** trouvent leur place de relais au sein du territoire :

- les bois ouest de Marcilly et les bois de l'Hermitière aux abords de la vallée de la Môme au sud-ouest ;
- les bois et coteaux de la Jambette à l'extrême sud ;
- les bois de Margon au sud-est ;
- les bois et le bocage St-Germain-de-Martigny au nord-ouest ;
- le complexe de la Pervençère à l'ouest.

Le centre-sud du territoire est dédié à des espaces de cultures, plus ouverts qui limitent les continuités à des patchs au sein du **bocage de Bellême ou de la campagne de Dancé**. Sur la frange est, le **plateau d'Ouche**, le **plateau de la Loupe**, la **campagne de Coulonges les Sablons** ou la **campagne de Céton** limitent les échanges avec les vastes massifs de l'Eure et de l'Eure et Loir.

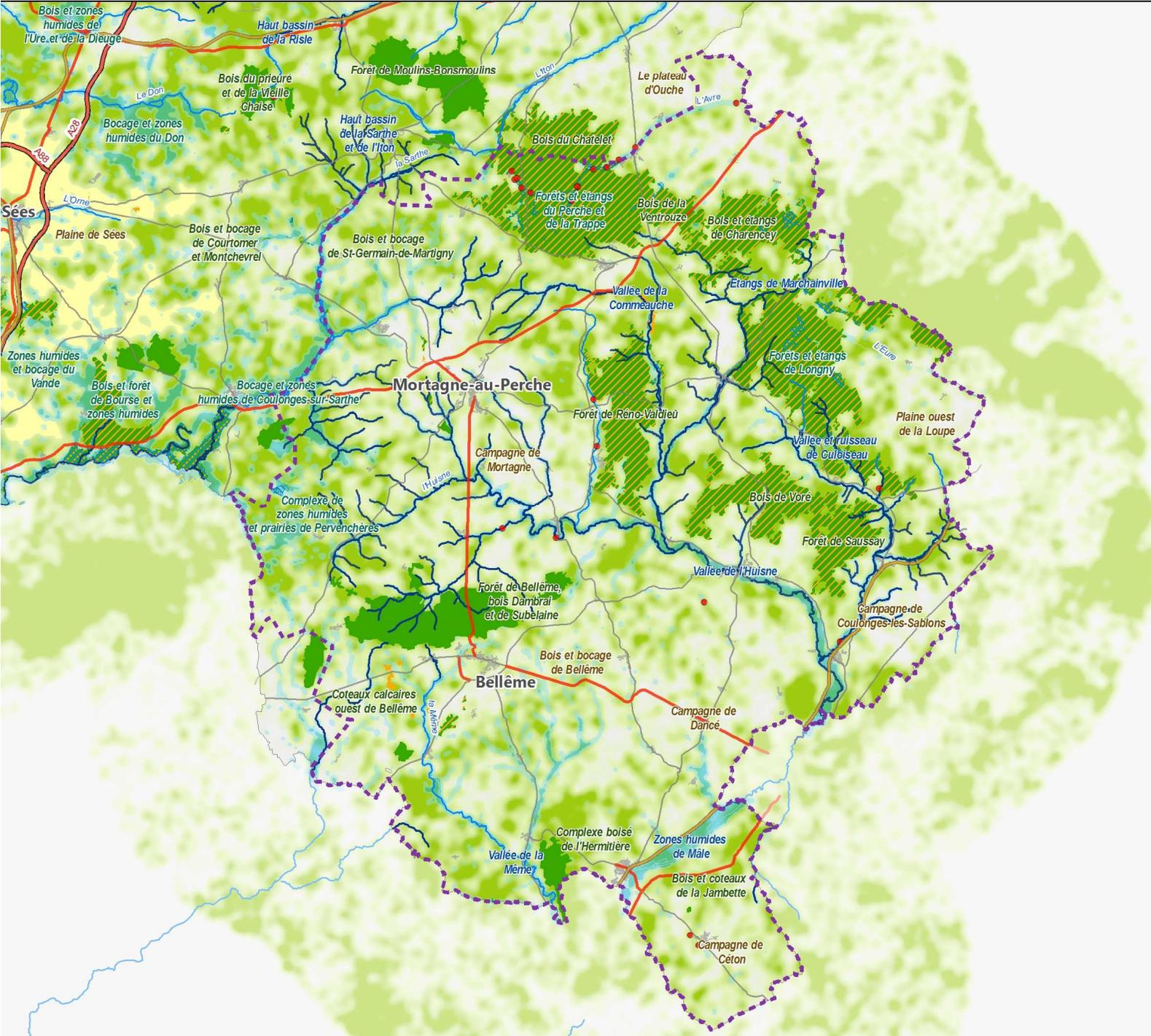
La présence de deux complexes de milieux ouverts d'intérêt majeur appuie encore l'intérêt écologique du territoire. Les **complexes de coteaux calcaires ouest de Bellême et des coteaux nord de Mortagne au Perche** sont très éloignés, et semblent ne pas être inter-fonctionnels. De même, à l'échelle locale, les coteaux ouest de Bellême sont assez distants les uns des autres (de 300 mètres à 3 kilomètres), ce qui peut limiter les échanges entre ces réservoirs de biodiversité.

Trame bleue

Le Perche abrite un axe majeur des continuités écologiques de la trame bleue : la **vallée de l'Huisne et ses affluents** (la Commeauche, la Jambée, le ruisseau de Culoiseau, la Chippe ou la Donette), intégralement en réservoir de biodiversité. On notera la présence au nord-ouest de la **haute vallée de l'Hoëne et de l'Erine et leurs affluents**, aussi réservoirs de biodiversité de cours d'eau.

Ces cours d'eau présentent tous des continuités de zones humides importantes. A ces continuités s'ajoutent celles de la **vallée de la Môme et des zones humides de Môme**, relevées en corridors de cours d'eau régionaux. Certains cours d'eau secondaires présentent une forte continuité de zones humides comme **la Coudre et la Rozière** (affluents de la Môme). Plusieurs autres pôles de zones humides retiendront l'attention :

- le **pôle de zones humides de Pervençères et de l'Erine** localisés au nord-ouest ;
- les **nombreux étangs et zones humides des forêts du haut Perche**, notamment au sein des forêts du Perche et de la Trappe ou de la forêt de Longny au Perche.



Secteurs d'intérêt

- Trame bleue **Haut bassin de la Paquaine**
- Trame verte **Complexe boisé de St-Hubert** : secteur intérieur
- Falaises des Vaches noires** : secteur littoral
- Plaine de Sées** : secteur fragilisé
- Trame verte et trame bleue **Complexe zones humides et bois**

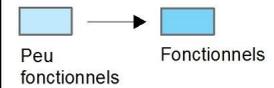
Composantes de la TVB régionale

-  Réservoirs de cours d'eau
-  Corridors de cours d'eau
-  Réservoirs de zones humides
-  Réservoirs de milieux boisés et ouverts
-  Réservoirs de milieux boisés
-  Réservoirs de milieux ouverts
-  Réservoirs littoraux

MATRICE BLEUE

Mosaïque de milieux humides plus ou moins denses, connectant les réservoirs de milieux humides

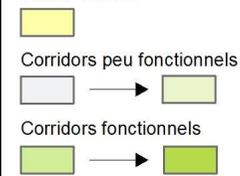
Corridors écologiques



MATRICE VERTE

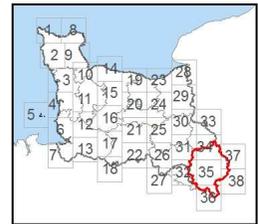
Mosaïque paysagère composée de bois, haies et prairies permanentes plus ou moins denses, connectant les réservoirs de milieux boisés et ouverts

Plaine cultivée



Eléments fragmentants

-  Principaux points de conflits cours d'eau
-  Principales zones bâties (> 5 ha)
-  Autoroutes
-  Voies à trafic supérieur à 4000 véhicules/jour
-  Voies à trafic inférieur à 4000 véhicules/jour
-  Voies ferrées
-  Limite de basse mer



C. La dynamique du territoire

Entre la fin des années 60 et 1990, la population du Perche ornaïse est restée quasiment stable. Une très légère augmentation (+0,10%) a pu être enregistrée entre 1990 et 1999.

Contrairement à d'autres secteurs de Basse-Normandie, ce territoire a connu une évolution particulièrement faible de l'espace artificialisé, entre 1995 et 2006, qui se traduit par une pression modérée sur les espaces naturels et agricoles. Les phénomènes de périurbanisation, fréquents sur d'autres territoires, y sont quasi-inexistants. Le territoire est très attractif pour les retraités et les résidents secondaires ce qui conduit à la rénovation de l'habitat traditionnel dispersé plutôt qu'au développement de nouveaux logements autour des pôles principaux (Mortagne-au-Perche et Bellême).

L'agriculture occupe une place prépondérante sur le territoire du Perche ornaïse, en occupant 80% des terres. Pour autant, le nombre d'agriculteurs a fortement diminué (-46% entre 1990 et 1999) tout comme le nombre d'exploitations agricoles (-52,7% entre 1979 et 2000). A l'opposé, la taille moyenne des exploitations agricoles a augmenté de manière importante, surtout sur la période 1988-2000 (+36,7%, soit 3ha de plus en moyenne par an sur la période).

Dans le Perche ornaïse, l'agriculture est essentiellement centrée sur l'élevage, dans un paysage constitué de bocage et de vergers de pommiers. Ce système traditionnel tend à diminuer au profit du développement des grandes cultures. Le diagnostic territorial du PNR du Perche montre que sur la période 1988-2000, les surfaces en prairies permanentes ont diminué (-30%) alors que les surfaces consacrées aux cultures ont augmenté.

D. Les enjeux de continuité écologique du territoire

→ Le territoire du Perche ornaïse présente un **enjeu boisé majeur** avec les grandes forêts ornaïses qui forment un arc quasi-continu à l'est du territoire (forêt du Perche et de la Trappe, forêt de Longny, forêt de Réno-Valdieu, forêt de Saussay). La forêt de Bellême, à l'ouest, permet de faire une jonction avec les autres grandes forêts de l'Orne (Bourse et Ecouves). La prolongation de ce « triangle forestier » interne au territoire jusqu'à la forêt d'Ecouves a été mise en avant dans l'étude menée par le PNR du Perche sur les corridors écologiques de son territoire comme une grande continuité fonctionnelle.

Il faut, par contre, souligner une forte rupture de continuités boisées entre ce territoire et le département de l'Eure-et-Loir, au sud, induite par l'autoroute A11 qui passe à la limite entre les deux départements. Une autre rupture de continuité boisée est située au nord du territoire avec le passage de la RN12. Sur la base des éléments d'expertise de la Fédération départementale de chasse de l'Orne, le SRCE identifie une action prioritaire sur cette infrastructure routière, au nord-est du territoire du Perche ornaïse.

Il faut aussi souligner que les engrillagements de massifs boisés posent un problème en terme de circulation de la grande faune.

→ Le paysage traditionnel du Perche est bocager, avec une place importante accordée aux prairies permanentes en lien avec l'activité d'élevage qui s'y exerce majoritairement. 25% de la flore connue du Perche est inféodée à ces prairies.

L'étude bocagère menée par la DREAL Basse-Normandie montre une forte diminution du linéaire de haies sur ce territoire, entre 1972 et 2006, ainsi qu'une réduction des connexions entre haies : on est passé de 8 km de haies par km² en 1972 à 4,6 km/km² en 2006, soit une réduction d'environ 40 %.

La partie centrale du territoire a notamment évolué avec le développement des cultures au détriment du complexe « prairies et haies », en continuité des cultures euréliennes proches. Un **enjeu** sur ce territoire est le **maintien du bocage** qui est soumis à une forte pression agricole. Les secteurs de plaine qui coupent le territoire bas-normand en deux au nord de la région (plaine de Caen) s'étendent maintenant sur l'ensemble de la région, jusqu'au sud de Mortagne-au-Perche. Le territoire est donc également soumis à un **enjeu global de pérennisation des activités agricoles d'élevage et de conciliation de celles-ci avec la préservation des richesses naturelles qui confèrent une attractivité résidentielle et touristique au territoire.**

→ Le territoire est, par ailleurs, concerné par les SAGE Huisne, Avre et Sarthe amont dont les enjeux et les dispositions convergent avec les objectifs du SRCE. Les éléments de diagnostic de ces SAGE montrent que les cours d'eau du territoire hébergent de nombreuses espèces remarquables, telles que l'écrevisse à pattes blanches dont le Haut-bassin de l'Huisne abrite historiquement des populations indigènes fonctionnelles. Sur la partie est du territoire, des secteurs importants de zones humides et de prairies humides jalonnent toute la vallée de l'Huisne. Le Perche est aussi

caractérisé par la présence de nombreux étangs forestiers, souvent anciens, qui recèlent une végétation remarquable.

Les diagnostics de ces SAGE et le diagnostic territorial réalisé par le PNR du Perche mettent en avant une dégradation généralisée des écosystèmes aquatiques sur le territoire du Perche ornaï. Les habitats de cours d'eau sont de moins en moins fonctionnels, en raison de faciès d'écoulement transformés, et les zones humides disparaissent, ce qui impacte la fonctionnalité globale de la trame bleue sur ce territoire. Le territoire présente donc un **important enjeu aquatique et humide**.

Une quinzaine d'obstacles sur les cours d'eau du Perche ornaï sont considérés comme très bloquants pour la continuité écologique par le SDAGE Loire-Bretagne. Le SRCE les a identifiés comme des actions prioritaires sur cours d'eau. Il convient toutefois d'adapter les solutions d'aménagement de ces ouvrages en fonction des différents enjeux (enjeu écologique mais aussi enjeu de patrimoine bâti avec la présence de vieux moulins).

→ Le Perche ornaï possède des milieux particuliers de **coteaux calcaires**, notamment dans le secteur de Bellême ou au nord de Mortagne-au-Perche. Ces prés maigres sur sol calcaire sont des habitats originaux abritant une faune et une flore souvent remarquables. Elles sont en forte régression en raison des mutations de l'espace (enrichissement, boisement, urbanisation, intensification des pratiques agricoles). Cette spécificité du Perche ornaï lui confère un **enjeu de préservation relatif aux milieux ouverts**. Ces milieux sont des habitats rares en Basse-Normandie et les espèces qui s'y trouvent sont souvent en limite nord de leur aire de répartition.

Les coteaux calcaires doivent non seulement être préservés mais leur conservation dépend aussi de leur mode de gestion et des connexions entre ces milieux souvent ponctuels. L'isolement de ces pelouses entre elles contribue, en effet, à leur appauvrissement biologique. Le PNR du Perche a mené une étude sur le rôle de corridors écologiques mené par les dépendances routières pour ces milieux particuliers. Cette étude souligne leur fragilité et propose des préconisations de gestion des bords de route pour favoriser leurs interconnexions.

→ Le Perche ornaï est concerné par une urbanisation diffuse observée en périphérie des hameaux et des petits bourgs tandis que les logements des centre-bourgs restent vacants. Ces modalités d'urbanisation consomment des espaces agricoles et naturels. Un **enjeu de mitage de l'espace** est à mettre en avant.